

COMITER
du 18 octobre 2017
à Châlons-en-Champagne (51)

Restitution du travail en atelier - Position de la COMITER vis-à-vis des propositions à faire remonter au comité de bassin

Daniel YON, Président de la COMITER, ouvre la séance. Il rappelle que son objectif vise à transmettre à la C3P l'ensemble le plus constructif possible. Il indique que les participants ont reçu la synthèse de la précédente réunion. Il propose de commencer par la restitution des ateliers du matin.

Daniel BEDDELEM, directeur territorial des Vallées de Marne, se félicite du nombre de participants, de leur richesse et de leur diversité. Il juge les échanges riches dans les trois ateliers et témoigne que les participants semblaient en être très satisfaits.

• Compte-rendu de l'atelier 1

Nicolas DOMANGE, AESN DVM, présente une restitution des échanges de l'atelier. Il a débuté par une rapide présentation du 10^e programme et des grandes questions que pose le 11^e au territoire et à son agriculture. L'atelier a indéniablement débordé de son sujet et abordé les questions de filière. En ressortent des idées et des principes qu'il conviendra de retravailler pour aboutir à des propositions pour le 11^e programme :

- la question de la territorialité des interventions, de l'échelle et du zonage, est revenue plusieurs fois. Elle doit dépasser, en particulier sur des questions de filière et d'agriculture biologique, le strict périmètre des zones à enjeu eau. Les problématiques de gestion du foncier sont semblables ;
- une nouvelle approche territoriale est à mettre en œuvre, en lien avec les animateurs, avec un dézonage pour mieux intervenir tout en obtenant les résultats souhaités sur les AAC. La transversalité doit dépasser les partenaires historiques de l'eau et s'élargir à l'alimentation, le paysage, la biodiversité ou l'ADEME pour le changement climatique ;
- de nouvelles méthodes d'animation participative et de co-construction du programme d'actions sont à mettre en œuvre, pour mettre en place un dispositif non descendant, pour une mise en œuvre plus efficiente par les acteurs concernés, en particulier les agriculteurs ;
- l'agence de l'eau devrait se donner la possibilité de soutenir des labels locaux liés à ces nouvelles approches territoriales, par exemple pour valider des systèmes à bas niveau d'intrants et les rendre économiquement viables sur le long terme ;
- l'ingénierie territoriale de projet manque, en particulier, de relais qui permettent de construire des projets territoriaux, si possible transversaux thématiquement (agriculture, biodiversité et changement climatique), en incluant la valorisation et la mise en œuvre d'une filière qui puisse développer un système qui joue sur les trois tableaux ;
- le contexte étant difficile et les moyens limitant, il apparaît nécessaire de soutenir la construction de projets et d'organismes collectifs qui puissent apporter eux-mêmes une aide collective. Par exemple, les plans de gestion des pesticides pourraient porter sur toute une communauté de communes au lieu de monter un dossier par commune. Tel est aussi le cas pour les ASA. La cellule « érosion » soutient la création de ces structures susceptibles de lancer des projets collectifs (CUMA, etc.) ;
- sous réserve de possibilités juridiques, il conviendrait de financer des équipements de substitution à l'usage de pesticides au niveau des prestataires de services viticoles, agricoles et en zones non agricoles, leur impact en termes de surfaces étant important.

Daniel BEDDELEM appelle à ne pas oublier l'acquisition de matériels par les prestataires que sont les entreprises d'insertion qui travaillent au bénéfice de communes.

Daniel YON voit les CUMA comme une déclinaison possible d'un cadre signé entre la région Grand Est et les agences de l'eau. La Région aide les CUMA. Sont-elles aidées par l'AESN ? Il rappelle que les aides régionales concernent l'ensemble des matériels et ne sont pas fléchées spécifiquement.

Nicolas DOMANGE précise que les CUMA sont déjà aidés, d'ailleurs avec bonification. Il s'agit ici plutôt d'aider les structures à se construire pour qu'elles puissent ensuite élaborer des projets collectifs. Les GIEE sont aidés en termes d'animation mais l'agence de l'eau n'aide pas les CUMA à se construire. Les ASA sont aidés dans le cadre des cellules « érosion » par une sorte d'assistance à la création de la structure collective.

Daniel BEDDELEM distingue les aides à un projet de territoire et les aides à un projet d'équipement.

Nicolas DOMANGE poursuit sa présentation :

- le rôle de transversalité des animateurs a été plusieurs fois mise en exergue ;
- l'atelier a jugé pertinent de favoriser les interventions préventives plutôt que curatives, nombre d'ouvrages et d'aménagements de lutte contre l'érosion sont souvent surdimensionnés et parfois secs, et donc non fonctionnels.

Daniel YON estime le sujet vital depuis le début de la vie des agences de l'eau. Il a proposé, à son arrivée au comité de bassin, que celui-ci délibère non seulement sur des projets, mais prenne d'avantage en compte les mesures préventives. Il invite à se rapprocher de ce mode d'expression. De telles approches ont été menées, à un moment donné, dans l'expression du budget de l'AESN et il aimerait que cela se concrétise.

Marie-Dominique MONBRUN, directrice générale adjointe, AESN, certifie qu'il existe déjà une incitativité au travers des taux et de la conditionnalité et des obligations de résultats.

Daniel YON insiste sur la nécessité que la politique de l'eau soit lisible et partagée. Au fur et à mesure de l'avancée des lois sur l'eau, son rêve était de pouvoir dire, en termes d'évaluation, que l'agence de l'eau est passée de 80 % de curatif et 20 % de préventif à un pourcentage de 40 % et 60 %. Il lui semble qu'une telle expression serait plus lisible.

Nicolas DOMANGE partage le constat que 98 % du volume financier va à l'hydraulique structurant et 2 % à l'hydraulique douce. Les taux différenciés ne fonctionnent pas pour aider à travailler plus en amont. S'agit-il de diminuer des taux ou de rendre conditionnelles l'hydraulique douce et l'hydraulique structurante ?

Daniel YON aimerait entendre les participants s'exprimer sur la philosophie de l'action de l'AESN à long terme.

Éric RODEZ, vice-président de la chambre d'agriculture de la Marne, juge ce regard légitime. Toutefois, il se voit difficilement se poser en censeur sur ce qui serait entrepris de manière préventive ou curative. Ce sujet concerne chacun : usagers, monde industriel, monde agricole et collectivités territoriales. Il serait en effet nécessaire d'aider les filières avant qu'elles ne soient en souffrance ou ne meurent. Mais sur quels critères inscrire une action en « préventif » ? La question ne se pose d'ailleurs pas seulement pour le monde agricole. La frontière est difficile à établir. Il rejoint la préoccupation du Président et de l'atelier, n'estimant plus possible d'accompagner comme aujourd'hui, en conditionnant les aides à un cahier des charges qui tend vers un objectif. La raréfaction des moyens doit pousser à atteindre sinon un devoir de résultats du moins à ce que les accompagnements aillent dans le sens souhaité. Pour l'élevage, les chambres d'agriculture expliquent depuis des années qu'il faut éviter le retournement des prairies mais, pendant ce temps, les éleveurs continuent à mourir et continueront à le faire tant qu'ils n'auront pas des conditions de métier dignes.

Daniel YON indique que deux parlementaires vont prochainement siéger au sein du comité de bassin. Quand une assemblée tient des débats pertinents mais est consciente de ses limites, elle peut trouver des solutions telles que cela a été fait pour le renouvellement des réseaux avec la Caisse des Dépôts et de Consignation.

Nicolas DOMANGE confirme que l'atelier était incapable de formuler les réponses. Son objectif était de voir comment l'agence de l'eau peut intervenir avec les moyens qui sont les siens et les leviers sur lesquels elle peut jouer. Il ne suffit pas que l'AESN affiche sa

volonté que les prairies restent en herbe si elle n'a pas les moyens d'intervenir au niveau macro-économique.

Daniel YON estime que l'agence de l'eau est capable d'identifier le fait que des dizaines de milliers d'hectares disparaissent ou que l'agriculture de coteaux souffre. Il en va de son devoir.

Éric RODEZ distingue cette expression d'une réflexion sur un pré-fléchage entre préventif et curatif. Il ne se sent pas compétent pour définir ce qui doit être entrepris en anticipation ou de manière corrective. La tâche est aujourd'hui extrêmement importante, dans un contexte d'accélération des attentes sociétales, avec un effet de ciseau entre la réalité du changement climatique et la prise en compte sociétale de ces éléments, tout en restant compétitif dans un monde mondialisé. Il n'a aucun élément de réponse si ce n'est que l'eau doit rester la première priorité de l'AESN, avec les appendices nouveaux de la biodiversité et du réchauffement climatique.

Nicolas DOMANGE indique que l'atelier s'est pour cette raison tourné vers l'approche territoriale des interventions et les contrats de transition, c'est-à-dire une approche locale où l'agence de l'eau accompagnerait l'ensemble des actions.

Maurice LOMBARD, directeur industriel de Cristal Union, juge la transversalité nécessaire quand de nombreuses actions sont verticales, mais difficile à gérer. Comment définir les objectifs et les résultats ? Il invite à changer le cap des pratiques et à développer la transversalité mais une approche territoriale ne résoudra pas le problème des captages sans une approche globale. Pourquoi l'agriculture irait-elle dans ce sens ? Il convient donc de conserver des actions locales tout en développant des actions transversales. En ce qui concerne la gestion, Maurice LOMBARD se dit quelque peu surpris. La COMITER ne remplit pas son rôle jusqu'au bout. Elle pourrait aller plus loin, avec des projets transversaux gérés à son échelle. Elle organise quelques réunions, qui sont très utiles, mais elle mène peu d'actions opérationnelles. La COMITER pourrait être ce lieu, pour éviter de créer de nouvelles instances. Enfin, pour monter des projets, il convient de trouver des relais et il n'est pas simple par exemple de définir le montant des aides. Des projets transversaux pourraient répondre à certaines problématiques. Maurice LOMBARD propose de faire évoluer l'existant par des actions plus transverses mais sans tout chambouler. Du travail reste à mener dans les collectivités et les entreprises.

Nicolas DOMANGE revient sur l'exemple du projet de charte de la viande argonnaise, auquel l'AESN ne participe apparemment pas.

Jean NOTAT, conseiller régional Grand Est, évoque un groupe de réflexion réuni autour du département, de la chambre d'agriculture et d'exploitants. Il s'agit dans un premier temps, avant que les éleveurs aient la possibilité d'y adhérer, de construire la charte. L'idée est de valoriser la viande qui respecte un cahier des charges basé sur les pratiques actuelles, par exemple sur la durée du passage à l'herbe, sans complexité superflue. Il s'agira d'un label qui correspondra à l'identité des éleveurs et reconnaîtra, pour le valoriser, le périmètre de l'Argonne. Le territoire a déjà beaucoup de labels. Pourquoi ne pas transformer ce qu'ils considèrent comme des contraintes en atouts ?

Daniel YON comprend qu'il s'agit d'un appel à un nouvel outil.

Jean NOTAT livre une réflexion qu'il souhaite intégrer dans une démarche de territoire.

Daniel YON relève qu'il n'a entendu, pendant la matinée, aucune velléité de systématiser le transversal. Un manque de transversalité a simplement été acté. Sans prolonger le débat sur l'opposition entre curatif et préventif, il attend qu'on lui démontre qu'il existe d'autres solutions que les deux suivantes pour lutter contre les pollutions : augmenter les débits pour diluer la pollution, dispositif mis en œuvre pendant des décennies sur la couronne Est parisienne et qui a abouti à laisser l'Oise, à l'aval de Paris, se détériorer ; et lutter à la source, ce qui est toujours, si possible, préférable. Il s'agit d'un débat de fond de la politique de l'eau, même s'il est souvent difficile de différencier les deux.

Daniel BEDDELEM revient sur la proposition d'Éric RODEZ concernant l'hydraulique viticole. Dans les règles du programme et les mesures d'incitation, entre préventif et curatif, le premier est très minoritaire. Les pratiques évoluant, il propose de s'interroger sur les dispositifs permettant de fixer des règles de résultats et des constats effectifs et d'inciter, par des acquisitions foncières ou en aidant l'achat de matériel de désherbage alternatif. Toutefois, ce matériel est-il utilisé ? Contribue-t-il à un changement de pratiques ? Par le passé, on s'est aperçu que du matériel financé n'était pas utilisé, ayant fait l'objet d'un effet de mode ou d'aubaine sans que les pratiques ne changent. Plutôt qu'une aide ponctuelle à l'acquisition de matériel au travers du PDRR, l'AESN ne doit-elle pas rechercher et mesurer les changements de pratiques ? Sur les investissements viticoles, plutôt que remettre en cause le dimensionnement par une règle pour limiter la pluie décennale, qui serait absurde dans dix ans, les acteurs locaux ont convenu qu'il s'agit d'écrêter la pluie centennale liée à un problème d'urbanisation en aval et de faire évoluer le projet pour qu'il réponde aux attentes de l'agence de l'eau, c'est-à-dire l'amélioration de la qualité de l'eau et la réduction des quantités de matériaux arrachés et amenés dans le bassin, dans une logique de résultats plutôt qu'administrative qui a peu de sens sur le terrain. Il s'agit sans doute d'être plus incitatif pour mener des mesures de prévention ou d'agir différemment.

Nicolas DOMANGE n'est pas certain qu'il s'agisse d'une question d'incitativité avec un taux de 80 %. Est-ce le conditionnement ? La question reste ouverte.

Daniel YON estime qu'il s'agit d'une véritable question.

Éric RODEZ pense, d'après les règles de fonctionnement économiques spécifiques du vignoble champenois, très différentes de celles de l'élevage, que l'AESN accompagne jusqu'à présent la « découverte » de certains matériels. Les matériels, en particulier du travail du sol, sont aujourd'hui plus variés qu'auparavant. Ils sont efficaces, bénéficient de la concurrence et continuer à les aider, malgré le gain environnemental, lui paraît économiquement justifié. En revanche, continuer à accompagner en conditionnant à un plan de progrès qui permettrait, à un horizon de quelques années, que par exemple 80 % de l'exploitation ne recoure pas aux désherbants, inciterait de manière forte à se diriger vers une obligation de résultats. Le prix du matériel de travail du sol ne devrait en tant que tel pas susciter d'opposition. Il est trop tôt pour arrêter ce dispositif et il convient de continuer à l'accompagner, mais en le conditionnant à la réduction de l'usage des désherbants et au système mutualiste. Le vignoble n'a pas le sens du partage et du travail reste à mener en direction des CUMA, en conditionnant par exemple les matériels à une certaine surface d'usage. L'AESN doit accompagner pour que son aide débouche sur son objectif, la reconquête de l'eau et de la biodiversité.

En ce qui concerne l'hydraulique dure (structurante) et douce, la première est souvent trop dure, en marquant dans un lieu inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO de grandes cicatrices de génie civil très pérennes. Mais lier de l'hydraulique structurante à des aménagements doux, comme des chemins réalisés avec des dalles alvéolées en béton aurait un triple avantage : aller dans le sens de la reconquête de la qualité de l'eau, préserver l'aval mais aussi obliger les butants (ceux qui détiennent des parcelles qui donnent directement sur ces chemins) à évoluer dans leurs pratiques, pour éviter que les limons qui sortent de leurs parcelles ne colmatent les chemins. Le financement global de la structure qui porte le projet doit sensibiliser tous ceux qui bénéficieront de la mise en place de ces chemins doux au fait qu'ils vont jouir d'une amélioration immédiate de l'accès à leurs parcelles et des conditions de desserte et devront fournir un effort au niveau parcellaire. Éric RODEZ se dit choqué que l'aide hydraulique soit conditionnée à une étude d'aménagement parcellaire, ce qu'il estime aller dans le mauvais sens. Une telle étude doit au contraire permettre de mener ensuite une étude d'aménagement hydraulique en fonction du plan de progrès et d'évolution des pratiques. A l'URCA de Reims, certaines études sont toujours en cours pour suivre les molécules qui percolent et les coefficients de percolation. L'évolution des modes cultureux modifie de manière très importante le résultat d'un coteau. Il prend l'exemple de son terroir de 389 hectares avec près de 400 exploitants, 3 700 parcelles de vignes et 30 km de chemin, sans évoquer le méandre

de propriétés privées qui sont aussi des chemins. Seuls 400 ou 500 m³ de limons sont curés aujourd'hui contre 4 000 à 5 000 m³ au début des années 2000. Seule la moitié du terroir a d'autres pratiques que le grand désert gris, c'est-à-dire l'utilisation du désherbage. Vis-à-vis du vignoble, il est nécessaire de continuer à stimuler les consciences mais, quand sur 319 communes, une quinzaine ou une vingtaine auront mis en place ces solutions, il conviendra d'alléger le dispositif et de le prioriser, étant évidemment impossible d'accompagner tous les acteurs.

Nicolas DOMANGE admet réfléchir à ces questions, le moment étant opportun, au niveau local, pour faire remonter les propositions.

Agnès CARLIER, AESN, comprend que « *conditionner à des changements de pratiques* » sous-entend des changements de pratiques hydrauliques et phytosanitaires.

Éric RODEZ envisage en effet les deux, qui sont indissociables. Il jugerait fou de financer une molécule pour passer ensuite au mécanique.

Nicolas DOMANGE poursuit sa présentation en abordant la gestion foncière. L'AESN n'intervient pas seulement sur l'acquisition de parcelles mais aussi sur la gestion du foncier. Des sujets fonciers ont émergé de l'atelier, en particulier la question des transmissions et du maintien des pratiques, par exemple de l'herbe ou du bio, au départ à la retraite de l'agriculteur. Le conseil départemental de la Haute-Marne a présenté sa stratégie foncière départementale ou locale, jugeant pertinent que l'AESN l'accompagne, notamment celle qui traite de l'aménagement foncier, certaines actions étant utiles pour la protection de la ressource.

Enfin, une question de méthodologie a été évoquée. Il existe des appels à manifestation d'intérêt ou à projet. Les acteurs ont souligné que certains ont été lancés sans annonce préalable. Ainsi, nombre de projets restent dans les tiroirs et l'agence de l'eau n'aide pas à les en sortir. En cas d'appel à projets, elle pourrait proposer de l'ingénierie de projets. En termes humains, les pics d'appels à projets ne sont pas simples à gérer.

Nicolas DOMANGE propose aux participants à l'atelier de le corriger ou d'ajouter des points importants qu'il aurait pu omettre. L'atelier s'est intéressé aux questions de filières mais a plutôt traité de l'approche territoriale des interventions, même s'il n'a pas évoqué les contrats.

Daniel YON évoque l'outil, vaste et imprécis, du SRADDET que doivent établir les régions avant la fin 2021 et qui doit intégrer les SDAGE et devenir le support des SCOT, qui seront bientôt obligatoires. Ce document fixera un cadre dans lequel devront s'inscrire les trames verte et bleue. La politique territoriale ne peut pas ignorer le SRADDET qui est d'une ambition considérable. Un PLEI bien conçu devrait intégrer les axes de la biodiversité et de la gestion qualitative et quantitative de l'eau et sans doute éviter des erreurs. 2021 arrivera vite.

Nicolas DOMANGE convient que l'atelier a peu abordé l'adaptation au changement climatique et la prévention des sur-inondations, qui chevauche la question agricole. L'atelier n'a pas du tout évoqué le chantier de la simplification.

- **Compte-rendu de l'atelier 2**

Daniel BEDDELEM présente une restitution des échanges de l'atelier. En approche du sujet, une piste à creuser concerne la nécessité de trouver un moyen plus efficace pour toucher les acteurs économiques et les bénéficiaires de l'AESN. Les industries agro-alimentaires étaient par exemple peu représentées à la COMITER élargie. Ces difficultés se rencontrent à toutes les occasions de les réunir et d'échanger. Il apparaît nécessaire de renforcer les liens avec le MEDEF et les Chambres de Commerce et d'Industrie. Il semble nécessaire de trouver un moyen de les rencontrer et d'échanger sur les thématiques qui intéressent l'agence de l'eau.

La présentation des dispositions du 10^e programme pour lancer le débat a conduit à des pistes de travail et des propositions de mesures, mais sans critique de fond ni remise en cause des dispositions actuelles :

- le niveau de soutien que l'AESN pourrait apporter à la méthanisation, dans le cadre d'un partenariat avec l'ADEME, sans avoir arrêté de position sur le niveau qui devrait être retenu. Les montants sont plus faibles que dans les autres domaines, ce qui se justifie sans doute par les nombreux financeurs potentiels. Le sujet, qui a trait à l'atténuation du changement climatique, mérite d'être posé. La DRAAF a proposé d'aborder la question de l'ouverture de la méthanisation aux effluents agricoles. Les positions restent partagées, certains ne comprenant pas que l'agence de l'eau n'intervienne pas sur le sujet. Il conviendrait sans doute de reprendre position sur la question ;
- sur la politique viticole et vinicole portée par le CIVC, l'atelier ne remet pas en cause le besoin de poursuivre les efforts sur la maîtrise des effluents des installations de pressurage ou de vinification et donc de maintenir le niveau actuel du soutien à la mise aux normes de ces équipements. Le CIVC propose de prévoir désormais un focus sur les petites unités de vinification disséminées sur le territoire, les grandes entités ayant été traitées, et de poursuivre l'effort de mise en conformité des stations des plateformes de stockage avec récupération des jus ;
- sur la partie industrielle et agroalimentaire, il a semblé intéressant de creuser les conditions de soutien aux économies circulaires, par exemple en les estampillant « adaptation au changement climatique », en contribuant à un meilleur partenariat inter-entreprises et à la mise en place de circuits, les effluents des uns pouvant être la ressource des autres ;
- préférer le retour au sol des effluents plutôt qu'aux rejets en rivière, un sujet important au vu de la surface d'épandage sur le territoire et de la fragilité des cours d'eau. Il convient d'agir jusqu'à la reconnaissance de cette technique, même si des pistes d'amélioration peuvent être trouvées, et de revoir la question de la suppression de la redevance DCO/DBO si la matière organique est restituée au sol ;
- accompagner les filières à bas niveau d'intrants, poursuivre et dynamiser la politique d'accompagnement de la transformation des productions issues de l'agriculture biologique, en passant du stade expérimental actuel à un stade généralisé et en l'articulant à la stratégie bio régionale qui doit se mettre en place dans les mois à venir, en lien avec l'Etat. Compte tenu du tournant économique que connaît la filière, des besoins importants étant identifiés localement, régionalement voire nationalement, l'accent semble devoir être mis sur la transformation des produits issus de l'agriculture biologique. La filière "betterave bio" a été particulièrement évoquée mais elle n'est pas la seule et la question se pose pour toutes les productions du cycle de rotation de l'assolement. Les industriels et les producteurs sont différents et un conseil doit s'organiser autour de la question pour atteindre des niveaux de volume compatibles avec les outils de production existants ou à créer. Bâtir un projet de cette nature exige d'associer la production, la transformation et le territoire, chacun ayant ses propres contraintes et ses propres attentes. Un projet de territoire cohérent pourrait associer ces acteurs au niveau régional, Champagne-Ardenne disposant de tous les outils adaptés ;
- étendre les aides à la réduction des consommations d'eau à l'ensemble des activités industrielles du bassin, dans la logique de la suppression des ZTQ pour les redevances, la problématique d'économie d'eau étant désormais globale dans le cadre de l'adaptation au changement climatique ;
- travailler avec les industriels concernés pour examiner la possibilité et les conditions de l'épandage des effluents de l'agro-alimentaire, qui sont très saisonniers, en les stockant pour les utiliser en irrigation à des périodes propices ou pour des cultures exigeantes en eau l'année suivante, afin d'éviter d'épandre dans des situations difficiles. D'après Maurice LOMBARD, pour l'entreprise qu'il

dirige, cela représente environ 500 000 m³ de stockage supplémentaire. Sans méconnaître les problèmes éventuels de sécurité et d'odeurs liés à une telle pratique, elle permettrait de régler les problèmes rencontrés pour appliquer, par exemple, la directive Nitrates et d'éviter d'épandre sur des cultures peu adaptées ;

- réfléchir aux aides à l'exploitation des cultures à bas niveau d'intrants pour des projets portés par les agriculteurs qui ne peuvent pas être soutenus, ne faisant pas partie du PDRR, et aux aides à la transformation bio à la ferme, en veillant au maintien des deux dispositifs dans le PDRR à venir de la région Grand Est ;
- pour la transformation des produits bios, développer les outils de séchage, triage, transformation et conditionnement de certains produits, après identification des besoins ;
- l'atelier souhaite le maintien des aides aux études sur les substances dangereuses dans les rejets, suite à l'introduction des nouvelles substances.

Maurice LOMBARD précise qu'il s'agit de mieux comprendre le phénomène et de trouver une solution alternative, à la source. Traiter reste possible mais ce qui peut être optimisé en amont pour limiter les impacts n'est pas lié directement à ces aides. Il regrette que chaque production soit indépendante, sans vision globale.

Daniel YON juge ce dispositif intégrable dans la recherche et le développement.

Marie-Dominique MONBRUN évoque l'articulation entre le cadre réglementaire et les aides de l'AESN, qui concerne aussi d'autres questions. Elle propose de bien examiner le sujet avec les représentants des DREAL, de la DRIEE voire des DRAAF. Telle est la subtilité de l'encadrement des aides d'Etat. L'AESN n'est qu'une boîte à outils parmi d'autres. Il est nécessaire de bien articuler la réglementation et les aides de l'agence de l'eau. Il convient d'échanger sur les meilleures stratégies possibles pour encourager les projets.

Daniel YON estime les services économiques des régions bien rôdés à cette question. Pour le chanvre, des solutions ont été trouvées pour tous les obstacles rencontrés et tous les seuils franchis.

Maurice LOMBARD a entendu la FRAB évoquer des problèmes de transformation.

Daniel BEDDELEM relève un problème géographique, les unités étant dispersées, et des outils industriels inexistantes ou à adapter. Il est impossible de mener une telle réflexion à l'échelle d'une aire d'alimentation de captage, les exploitants n'étant pas sur le périmètre. Cela ne doit pas devenir un facteur bloquant pour le développement des outils industriels. Il s'agit de trouver le bon équilibre en tenant compte des enjeux et des contraintes de chacun.

Marie-Dominique MONBRUN évoque la nécessité de gérer une transition, les pratiques ne pouvant changer du jour au lendemain. Ne serait-il pas intéressant que les interprofessions et les entreprises, qui en ont la capacité, conduisent des études prospectives que l'agence de l'eau pourrait soutenir ? La démarche de développement d'une filière, avec toute l'ingénierie de production nécessaire, est complexe, d'autant que la culture doit s'insérer dans un assolement pour l'agriculteur. L'AESN peut aider ces phases.

Daniel BEDDELEM estime que la question n'est pas financière mais relève du partenaire légitime à intervenir dans les différentes instances. Sur le vignoble, le CIVC est un acteur légitime et, s'il était d'accord, la question ne se poserait pas. Le dispositif est plus complexe et le projet, ambitieux, sera difficile à lancer. Il mérite toutefois qu'on y consacre de l'énergie. Il propose la création d'une sorte de comité de suivi de ce type de projet au sein de la COMITER.

Maurice LOMBARD s'accorde sur la nécessité d'un comité de pilotage à l'échelle d'un territoire, pour mener des actions au niveau territorial.

Daniel YON note que la fédération du bâtiment avait commencé à s'impliquer sur la filière chanvre. Il s'est posé la question à de nombreuses reprises. Le premier président du CESER était le PDG d'une entreprise du bâtiment et il a beaucoup travaillé sur le chanvre.

Daniel BEDDELEM remarque qu'il a rencontré des difficultés avec Luzeal, qui reconnaît l'approche industrielle mais peu l'approche territoriale au-delà des limites de l'entreprise. Un tel dispositif doit se conduire comme un projet industriel, via une structure légitime.

Maurice LOMBARD juge la question importante.

Daniel YON envisage de traiter les grandes aires de captage de 2 000 ha voire 3 000 ha, notamment la Champagne Crayeuse, ce qui nécessite des acteurs économiques normaux. Il en est convaincu depuis longtemps mais lier les acteurs industriels et une vision territoriale n'est pas simple.

Nicolas DOMANGE souhaite les aider à faire ce lien, qui n'est pas naturel.

Daniel BEDDELEM confirme qu'ils n'ont pas souhaité aller plus loin. Tenir compte des contraintes du tissu industriel en place est indispensable. Il est difficile de créer une filière de proximité pour la viande quand l'abattage se situe à 250 kilomètres, à moins de décider de créer des abattoirs de proximité, ce qui exige de se mettre en relation avec différents acteurs.

Daniel YON observe que la filière ovine a été supprimée, ce qui pose des problèmes d'abattage sauvage au moment des fêtes musulmanes.

Daniel BEDDELEM ajoute que les abattoirs ne se créent pratiquement plus, à cause de problèmes de réglementation et de rentabilité.

Jean-Pierre FORMET, maire de Bignicourt-sur-Marne, doute des possibilités de développement industriel de la filière chanvre, à cause de problèmes techniques. Il évoque une entreprise locale basée à Tinquieux.

Maurice LOMBARD souligne que le problème majeur concerne le séchage du chènevis.

Daniel YON évoque l'utilisation du chanvre dans la filière du bâtiment. La culture du chanvre ne nécessite aucun intrant.

Daniel BEDDELEM appelle à examiner le marché mais il n'est pas certain que la Chanvrière de l'Aube cherche à étendre son périmètre.

Maurice LOMBARD précise qu'il s'agit de valoriser le chanvre bio.

Nicolas DOMANGE estime très difficile de raccrocher l'enjeu industriel et l'enjeu territorial. Luzeal, qui cherchait à développer le miscanthus, a indiqué ne pas être intéressé lorsque l'AESN l'a interrogé sur son positionnement sur une zone à enjeu et lui a proposé une animation pour l'aider à contacter les agriculteurs.

Maurice LOMBARD estime que cela confirme la difficulté à mettre en place une filière opérationnelle au niveau économique dans le cadre des contraintes actuelles de l'agence de l'eau, qui lie les aides à une amélioration de la qualité de l'eau sur les aires de captage. Il appelle à évoluer et ne pas se limiter à ces zones.

Nicolas DOMANGE précise que l'AESN était prête à aider Luzeal, pour solutionner les stockages intermédiaires. Mais l'agence de l'eau doit quand même s'inquiéter des captages, pour lesquels des résultats seront exigés.

Daniel BEDDELEM estime que les dés sont pipés. L'industriel cherche une aide destinée aux agriculteurs pour implanter le miscanthus et l'AESN répond à une autre question.

Maurice LOMBARD comprend que l'agence de l'eau n'a pas l'outil approprié pour aider au développement d'une culture à bas niveau d'intrants qui répond à l'exigence d'amélioration qualitative de la masse d'eau. Il s'agit de comprendre les intérêts de chacun. Les acteurs sont des vecteurs possibles d'amélioration et il appelle à ne pas s'en priver.

Nicolas DOMANGE assure qu'il ne se prive d'aucune opportunité mais il n'est pas parvenu à profiter de celle-ci.

Maurice LOMBARD propose pour cette raison une adaptation des règles.

Daniel YON se dit certain qu'il convient de trouver des solutions ayant un intérêt économique sur les grandes aires de captage de 3 000 ha, quitte à modifier les règles.

Marie-Dominique MONBRUN propose de solliciter la DRAAF, compétente, afin d'organiser une rencontre technique sur ce sujet concret et analyser les prérequis pour que les projets se mettent en place.

Nicolas DOMANGE indique que la DRAAF était représentée lors de la COMITER élargie.

Maurice LOMBARD propose de les rencontrer avec un dossier précis. Les représentants des industriels peuvent assurer une partie du travail et faire bouger des choses.

• **Compte-rendu de l'atelier 3**

Régis TEHET, AESN DVM, excuse l'absence de Nicolas JUILLET et remercie Fabrice CAPY de son travail. Il présente une restitution des échanges de l'atelier :

- l'atelier a évoqué le contexte général et le 10^e programme mais la discussion a débuté sur les difficultés à mettre en œuvre les critères d'éligibilité, notamment suite aux regroupements en intercommunalités, sur les DUP, les zéro phyto ou les AAC. L'AESN peut ainsi refuser, pour non-respect des critères, son aide à un maître d'ouvrage qui voudrait entreprendre les travaux que ses prédécesseurs n'avaient pas effectués en temps et en heure ;
- la question du maintien des aides actuelles aux réseaux d'adduction et aux dispositifs de stockage a été posée en préalable. L'atelier était unanime pour conserver a minima le dispositif actuel et envisager d'aller plus loin sur les réseaux ;
- l'atelier a ensuite évoqué le 11^e programme et l'hypothèse d'aider les réseaux de distribution et, dans l'affirmative, à quel taux et avec qui, bons ou mauvais « élèves » (rendements), en différenciant ou pas l'urbain et le rural, en gardant ou pas une assiette comme garde-fou de l'équilibre du programme. Le cadrage d'environ 40 M€ sur six ans laisse peu de marge de manœuvre. D'après un calcul effectué en séance, aider à 20 % permettrait d'augmenter le taux de renouvellement des réseaux sur le bassin de 0,06 %, soit de 0,43 % à 0,49 % ;
- les rendements ont été évoqués. Faut-il envisager 70 %, 75 % ou 80 % ? Le critère est-il l'indice linéaire de perte ou de consommation ? Il a été proposé d'aligner les critères d'éligibilité liés aux rendements sur le calcul des redevances, pour tenir le même discours. Il est possible aujourd'hui d'avoir un rendement suffisant pour ne pas doubler la redevance mais insuffisant pour les aides de l'AESN ;
- la contribution à la pérennisation de la ressource permet d'optimiser les prélèvements et donc moins prélever, ce qui s'inscrit dans la stratégie d'adaptation au changement climatique ;
- financièrement, l'enveloppe de 40 M€ paraît insuffisante pour tous. Un taux d'aide de 20 % semble insuffisant pour susciter une dynamique des maîtres d'ouvrage à s'engager dans un renouvellement plus poussé du réseau. Même avec 40 %, il sera difficile de renouveler toutes les canalisations de plus de 60 ans, les taux d'aides supérieurs ne valent pas la peine d'être examinés au vu de l'équilibre économique du programme.

Daniel YON souhaite savoir si la décision du 5 octobre d'augmenter à 40 % l'aide à l'assainissement a été actée.

Régis TEHET répond par l'affirmative et précise qu'il est plus courant pour l'AESN de s'entendre reprocher ce qu'elle n'aide pas suffisamment que remercier pour les aides qui augmentent. Il poursuit sa présentation :

- l'atelier a abordé les conditions d'aide. Un zonage de l'eau potable a paru intéressant, en raisonnant à l'échelle de la collectivité et de la nature de ses réseaux (urbains ou ruraux), en continuant à appliquer un prix de référence pour limiter le coût de l'opération, en prenant en compte le prix de l'eau à l'image de certains départements, en adaptant les conditions d'aide au seuil de redevance et surtout en donnant de l'importance à la notion de gestion patrimoniale, c'est-à-dire une stratégie globale de la collectivité pour gérer son patrimoine, ce qui représenterait déjà un changement d'état d'esprit des collectivités ;
- la contractualisation avec l'AESN sur un programme pluriannuel d'investissement, au maximum sur la durée du programme et sur la base d'un schéma directeur pour prévoir les investissements et imaginer des résultats sur les rendements, a été proposée. Comment définir une priorisation ? Cette contractualisation est complexe mais plus facile avec un schéma directeur ou un diagnostic. Il sera donc peut-être nécessaire d'intégrer une phase d'élaboration du schéma directeur avant d'envisager les engagements financiers liés au renouvellement des canalisations. Il faudra veiller à ne pas être trop précis sur les tronçons et leurs localisations et à s'engager à remplacer une longueur donnée ou à financer un montant de travaux, les programmes de voirie étant difficiles à prévoir ;
- la différenciation urbain/rural est-elle nécessaire ? L'atelier n'est pas parvenu à une position tranchée. L'enveloppe budgétaire est maigre et un seul grand maître d'ouvrage, par exemple l'Île-de-France, ne doit pas venir consommer tout le budget ;
- en termes de simplification du programme, l'atelier propose d'éviter la multiplicité et la diversité des critères d'éligibilité pour ne pas complexifier l'instruction, que ce soit pour les chargés d'opération, dont les effectifs se réduisent, ou pour les maîtres d'ouvrage. L'AESN accepte d'aider les nouvelles intercommunalités sur un taux majoré mais elle ne verse qu'une partie au début puis le solde, à la fin, si les pièces sont communiquées, ce qui peut complexifier l'instruction, pour le maître d'ouvrage et pour les services financiers. L'atelier propose de baser la distinction entre urbain et rural sur un ratio et Nicolas JUILLET a proposé de confier le sujet à la C3P.

Daniel YON juge la question indémêlable et propose de recourir aux définitions de l'INSEE, comme l'a fait le CESER. Il invite surtout à ne rien réinventer.

Marie-Dominique MONBRUN précise que l'AESN s'appuie sur les arrêtés préfectoraux départementaux. Elle propose de communiquer à la C3P le travail de collecte des données par les services.

Régis TEHET témoigne disposer d'une liste des communes urbaines et donc, par différence, des communes rurales.

Daniel YON considère Vitry-le-François comme une commune rurale. Aujourd'hui, 60 % des habitants des communes rurales ont perdu toute attache avec la ruralité alors que certains ont encore cette culture dans de l'habitat périurbain. Il est très difficile de démêler les deux.

Jean-Pierre FORMET précise que Vitry-le-François est bien considérée comme une commune urbaine au sens du rendement de réseaux exigé (80 %).

Maurice LOMBARD propose d'aider les communes où l'eau est chère et pas celles où elle est bon marché.

Marie-Dominique MONBRUN rappelle que l'AESN a lancé plusieurs appels à projets sur la lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable. Le premier d'entre eux

imposait un prix de l'eau minimal, qui a exclu une bonne partie de l'Est du bassin. L'agence de l'eau a donc supprimé ce critère. Elle souhaite des éclaircissements sur les propositions de l'atelier concernant la priorisation de la distribution d'eau. La problématique de qualité des réseaux de distribution a-t-elle été évoquée, en particulier pour le CVM ?

Régis TEHET indique que l'atelier a évoqué la question mais telle est déjà la pratique dans le 10^e programme et il propose de poursuivre l'existant. La priorisation suggérée repose sur l'objectif final pour être éligible aux aides de l'AESN : s'agit-il du gain de points de rendement ou des économies d'eau et donc la baisse de la pression sur le milieu ? L'atelier a pris l'exemple d'une commune de 1 000 habitants dont le rendement passe de 50 % à 75 % et qui économise ainsi 33 000 m³ par an sur le milieu. En revanche, si le rendement d'une communauté de 40 000 habitants passe de 65 % à 80 %, elle économise 577 000 m³ par an. Reims prélève 14 millions de m³ avec un rendement de 92 %. L'intérêt n'est-il pas de conserver 92 % de rendement, une perte d'un point de rendement causant 140 000 m³ de pression sur le milieu ?

Jean-Pierre FORMET propose de discuter plutôt des conditions d'éligibilité. Il estime que l'indice linéaire de perte a plus de sens que le rendement. Si Vitry-le-François perd l'entreprise qui consomme un tiers des volumes de la ville, le rendement s'effondrera, avec les mêmes fuites. Les rendements par réseau étaient valables quand les communes avaient la compétence et plus depuis qu'elle est exercée par l'intercommunalité. Il invite à raisonner désormais par type de réseau plutôt que d'exiger 70 % sur toutes les petites communes. Certaines d'entre elles distribuent 7 000 m³ par an ; atteindre 70 % de rendement exigerait de multiples travaux pour une économie d'eau dérisoire. Les gains sont à chercher dans les grandes agglomérations. En revanche, les petites communes rencontrent parfois des difficultés avec leurs captages. Le schéma directeur est essentiel pour rechercher toutes les économies possibles, prendre en compte les recommandations de l'ARS, contractualiser avec l'agence de l'eau sur des dépenses et optimiser la capacité à améliorer les rendements des réseaux pour réduire la pression sur les milieux.

Daniel BEDDELEM s'enquiert des critères qui pourraient être mis en place pour prioriser dans le cadre d'une enveloppe de 40 M€.

Jean-Pierre FORMET renvoie la question aux techniciens.

Maurice LOMBARD juge la réponse variable. Un problème spécifique de contamination sera toujours prioritaire. La contractualisation sur six ans lui semble opportune pour raisonner de façon macro et gagner des volumes d'eau.

Jean-Pierre FORMET suppose que les premiers arrivés seront les premiers servis. Très peu d'intercommunalités, dont la sienne, ont choisi de prendre la compétence sur l'eau et l'assainissement. Il invite à servir ceux qui seront prêts à répondre au 11^e programme. L'objectif est d'économiser l'eau, pas de faire de la rétention de subventions et de les saupoudrer. L'enveloppe de 40 M€ sur le territoire de l'agence de l'eau Seine-Normandie est effectivement dérisoire face aux enjeux.

Daniel BEDDELEM propose de faire remonter ce message.

Jean-Pierre FORMET voit l'intérêt de démontrer les besoins en termes d'économie d'eau, eu égard à la politique du gouvernement qui veut récupérer 150 M€ par an sur les budgets des agences de l'eau.

Daniel YON relève une autre piste : prioriser l'enveloppe en fonction de la faiblesse de la ressource locale. Ainsi, l'AESN s'est occupée prioritairement de la nappe de la Beauce, où l'irrigation venait se confronter à l'usage des collectivités, entraînant une tension sur la ressource.

Jean-Pierre FORMET invite à prendre ce critère en compte au niveau du bassin mais aussi des intercommunalités.

Maurice LOMBARD propose, les ressources diminuant, de prioriser le retour sur investissement de chaque euro investi. Il rappelle qu'une enquête a mis en évidence que le coût du mètre cube économisé varie de quelques euros à des centaines d'euros.

Marie-Dominique MONBRUN souligne qu'il s'agissait de déclarations volontaires des maîtres d'ouvrage. Elle n'est pas certaine de la possibilité de comparer ces sommes.

Daniel YON envisage de l'exprimer par rapport à la ressource disponible sur le secteur, mais en prenant garde à la pertinence de l'échelle.

Marie-Dominique MONBRUN s'interroge sur les objectifs à fixer. Une carte à l'échelle de Seine-Normandie recensait les collectivités au rendement inférieur à 70 % et les zones de tension. L'objectif pourrait viser, à la fin du 11^e programme, l'absence de collectivités au rendement inférieur à 70 %, en quantifiant, en affinant et en relativisant les volumes économisés par rapport au territoire. Il peut être demandé à l'AESN de travailler sur le sujet de la priorisation.

Jean-Pierre FORMET estime le critère d'économie non pertinent, au vu du coût du renouvellement des réseaux, en particulier en milieu urbain (200 € par mètre linéaire). L'amortissement de cet investissement serait très long. Il propose de raisonner par rapport à la ressource, qui est un objectif de l'agence de l'eau. Les collectivités ont jusqu'ici préféré garder les fuites plutôt qu'augmenter le prix de l'eau.

Marie-Dominique MONBRUN envisage quand même une incitation à l'économie des projets, pour ne pas lancer des chantiers au coût prohibitif. Toutefois, elle a noté l'importance de s'appuyer sur de véritables schémas d'alimentation en eau potable et donc de travailler sur le cahier des charges de ces documents.

Régis TEHET ajoute la question du zonage. Il a été suggéré d'établir des zonages d'eau potable à l'image des zonages d'assainissement. En se montrant provocant, on pourrait prendre l'exemple d'une collectivité de 1 000 habitants qui gagnerait 10 000 € par an en passant de 50 % à 75 % et demander si cette somme devrait être déduite de l'assiette de l'aide, à l'image d'un retour sur investissement dans l'industrie.

Jean-Pierre FORMET souhaiterait connaître le volume financier que représenterait, sur le périmètre de l'AESN, l'atteinte des rendements demandés au vu des capacités de financement, qui sont liées au prix de l'eau, qui permet, ou pas, d'investir sur l'amélioration des rendements. Sa communauté enregistre un prix de l'eau de l'ordre de 1,90 € TTC, dont 74 centimes de redevance et 49 centimes de surtaxe à la communauté de communes, ce qui représente 450 000 € de recettes pour 300 kilomètres de réseau et de châteaux d'eau à entretenir. L'erreur commise a été de ne pas récupérer les budgets d'eau des communes.

Daniel BEDDELEM souhaite savoir si la notion de prix plancher a été retenue. Ce critère pourrait être repris, mais zoné car la valeur moyenne du bassin n'a pas de sens.

Régis TEHET indique que l'atelier n'a pas évoqué la question.

Marie-Dominique MONBRUN précise que ce critère excluait les petites structures qui présentent un taux de rendement insatisfaisant et ne fournissent pas d'effort sur le prix de l'eau, c'est-à-dire les « mauvais élèves ». L'AESN hésite à manifester sa solidarité malgré tout et à aider la résorption de ce retard. Mais les intercommunalités vont évoluer avec la nouvelle organisation et le saupoudrage des aides entre de petits maîtres d'ouvrage devrait cesser.

Maurice LOMBARD confirme que les syndicats vont disparaître avec les schémas de regroupement de communautés de communes.

Daniel YON ajoute que les préfets ont la charge de faciliter ce mouvement.

Marie-Dominique MONBRUN rappelle qu'un EPCI peut être aidé pour prendre la compétence.

Jean-Pierre FORMET remarque qu'il l'a fait sans aide.

Daniel YON se demande comment influencer sur les services de l'Etat, qui ont de grandes difficultés. Il évoque la commission départementale d'intercommunalité. Comment l'agence de l'eau peut-elle intervenir dans certaines situations où des communes n'ont aucun budget sur les trois exercices précédents ?

Éric RODEZ appelle de ses vœux l'harmonisation des compétences des EPCI. La liste a été complétée avec un plus grand nombre de compétences obligatoires, 9 étant imposées par la loi au 1^{er} janvier 2020, dont l'eau. La question à se poser, au regard de la masse financière et des enjeux, est de savoir comment parvenir au renouvellement de la grande majorité des réseaux. En milieu rural, peu de communes ont amorti en vue de leurs futurs investissements.

Eric RODEZ estime l'amortissement, c'est-à-dire transmettre des sommes du budget de fonctionnement au budget d'investissement, terminé depuis 40 ans. Il évoque une diversité de situations et une demande en hausse des collectivités territoriales.

Daniel YON envisage un débat national sur ce que peuvent entreprendre respectivement la Caisse des dépôts et les agences de l'eau. Il est normal que les collectivités se tournent vers la CDC pour des investissements de longue durée, comme l'ont fait les « mauvais élèves » en retard sur la DERU.

Marie-Dominique MONBRUN envisage de conserver les dispositions du 10^e programme et d'y ajouter une aide à la distribution. Toutefois, les maquettes financières ne sont pas établies et elle n'est pas certaine que les sommes soient acquises pour l'eau potable. Il sera donc nécessaire de prioriser un volume d'aides limité.

Daniel YON estime le débat politique. Les priorités permettront de décider s'il convient d'instruire les demandes. L'AESN doit être présente sur la ressource. La somme relative est importante mais il ne s'agit pas de déconnecter le sujet.

Jean-Pierre FORMET estime le politique d'autant plus important. Il doit exprimer le fait que les besoins sont réels et les mettre en avant, de manière urgente, eu égard à la politique menée et au vu de l'effet ciseau qui s'annonce. Sinon, l'utilisateur paiera.

Marie-Dominique MONBRUN rappelle qu'il s'agit de mener une politique de lutte contre les fuites et de développer une action. L'AESN peut aussi favoriser un dialogue entre collectivités et entreprises pour que celles-ci limitent leur consommation d'eau.

Daniel YON témoigne avoir autorisé l'installation d'une entreprise pour le développement économique de la zone mais en vérifiant qu'elle avait choisi le process qui limite au maximum la consommation d'eau, avec un process le plus économe en eau.

Jean-Pierre FORMET rappelle que la réduction des fuites, si elles ont un impact sur les nappes, entraînent aussi une baisse des recettes pour l'AESN alors qu'elle a de plus en plus de besoins.

Marie-Dominique MONBRUN serait heureuse de voir l'assiette baisser, pour le milieu, et souhaite assurer des recettes strictement correspondantes aux dépenses.

Daniel YON invite à reparler de ce sujet. Un effort pédagogique considérable devra être déployé au fur et à mesure de l'inversion de la situation. Tout ce qui reste à effectuer n'a pas été évoqué. Avec moins de volumes financiers disponibles, les projets seront menés moins rapidement. Il participe à des cellules de crise. La rupture d'une canalisation dans une commune obligerait à distribuer de l'eau en bouteilles.

Jean-Pierre FORMET indique qu'il est, à la différence de l'AESN, au contact des usagers qui ne voient que l'augmentation de la facture à la fin du mois. Il estime qu'il est largement temps de professionnaliser le service. Il décrit le cas du renouvellement d'une délégation de service public, qui a fait l'objet d'une prolongation d'un an avant de s'engager de nouveau sur cinq ans, après négociation sur les moyens.

Jean-Philippe MOULINOT, AESN DVM, note que si les EPCI s'agrandissent, les prélèvements augmenteront. Les EPCI devront agir en cas de rendement défaillant pour

ne pas subir le doublement de la redevance et traiter, par exemple, une fuite qui aura été délaissée pendant des années. Aider une telle action pourrait représenter une priorité. Une petite commune rurale ne pourra pas agir dans une telle situation.

Jean-Pierre FORMET relève une double peine. Les besoins d'investissements sont les plus criants dans ces communautés et elles seront pénalisées. Etre incitatif les prive de recettes.

Éric RODEZ juge les deux raisonnements légitimes. Une baisse du rendement d'une grande communauté impacterait tout de suite la ressource. Arbitrer la question ne sera pas simple.

Régis TEHET reconnaît que le débat, qui est délicat, n'a pas été tranché par l'atelier. L'idée est de cesser de gérer des appels à projets qui surchargent l'AESN et la commission des aides en intégrant la démarche dans le programme.

Daniel YON remercie la COMITER pour ces échanges, qui ont été utiles et approfondis sur des sujets délicats et ont balayé les points principaux, parfois sans trancher. Il ré-analysera les conclusions des débats avant la C3P. Il demande que Maurice LOMBARD et Éric RODEZ l'y aident, d'autant qu'ils participent aussi à cette commission. La manière de travailler sur le changement climatique, avec des fiches, lui semble efficace.

Éric RODEZ note qu'il a beaucoup entendu évoquer le lien entre filières et collectivités territoriales et il pourrait ne pas se limiter aux circuits courts, qui sont évoqués depuis des années. Les équilibres financiers des agences de l'eau vont évoluer. Elles devront jouer sur la ligne de calcul des recettes attendues pour ne pas risquer de ponction, ce qui nécessitera une gymnastique. Il semble qu'elles bénéficieront d'une enveloppe entre celle du 9^e et celle du 10^e programme. Le lien au territoire a été plusieurs fois évoqué dans l'atelier auquel il a participé. Pourquoi ne pas aider les territoires qui jouent le jeu dans des axes fléchés par l'AESN sur quelques points forts, dont les circuits courts ? Aujourd'hui, sur trois points différents, une collectivité qui agit dans le cadre d'un axe important d'interface entre les collectivités et la société pourrait voir sa contribution bonifiée à la baisse pour « bon comportement » et modulée. Les services de l'AESN vont devoir se livrer à des calculs complexes pour estimer les niveaux de participation au financement des agences de l'eau. Pourraient-ils effectuer des simulations pour les collectivités territoriales qui jouent le jeu, par exemple de la proximité et des circuits courts ou du renouvellement des réseaux, sur quelques actions fortes, et de manière pas trop complexe pour ne pas surcharger les services ? Le risque, au niveau de taxation et de consommation actuel, est que les agences reçoivent plus de recettes que ne le permet l'Etat.

Nicolas DOMANGE comprend qu'il s'agit de réorienter les réductions au lieu de les rendre génériques.

Marie-Dominique MONBRUN relève une difficulté dans le fait que les redevances sont inscrites dans la loi. Le programme n'y a donc pas de prise, au contraire des aides. Un tel système de bonus existe pour les primes au bon fonctionnement des stations d'épuration et la C3P en rediscutera en prenant garde à la gestion administrative et financière qui serait nécessaire. Elle comprend le raisonnement d'Éric RODEZ mais elle craint que l'AESN n'ait pas les outils nécessaires.

Daniel BEDDELEM croit savoir que l'Assemblée fixe un plafond.

Marie-Dominique MONBRUN confirme que l'AESN dispose d'une marge de manœuvre sur les taux mais l'équité devant l'impôt doit être préservée.

Daniel YON rejoint l'idée d'Éric RODEZ d'une bonification par territoire. Dans sa politique culturelle, le conseil régional de Champagne-Ardenne avait décidé de mieux valoriser des expériences conduites sur des espaces vraiment ruraux. Il a été proposé aux pays de consentir un effort s'ils inscrivaient la culture dans le contrat global avec la région.

Il n'est pas exclu de procéder ainsi. Il propose de reprendre ce qui a été contractualisé en juillet par les trois agences et la région Grand Est. Sans imiter la Bretagne, l'échelle régionale peut décider de prendre la compétence de la politique de l'eau. Cette enveloppe lui semble la plus évidente pour promouvoir une logique de territoire.

Jean-Pierre FORMET rappelle que les recettes proviennent de l'Île-de-France. Il souhaite savoir sur quelle base l'Etat a annoncé 2,105 Md€ pour les agences de l'eau.

Marie-Dominique MONBRUN l'ignore. Le plafond n'est pas encore très « mordant » mais le dispositif peut être amplifié au fil des ans. La somme permet en tout cas de financer un programme intermédiaire entre le 9^e et le 10^e et à l'Etat de conserver les recettes actuelles, tout en assurant le financement des établissements publics.

Daniel YON remarque que le chiffre n'a certainement pas été tiré au sort. Le directeur de l'eau et de la nature a fait observer que le budget du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, qui bénéficie de la même technique de régulation, a augmenté. Daniel YON ne peut qu'être préoccupé des nouveaux outils qui sont inventés. Il estime que l'intervention sur la biodiversité dite « sèche » garde un lien avec l'eau, avec par exemple les haies et les écoulements. Il a demandé en comité de bassin une explication simple à donner aux partenaires sur l'utilisation des 37 M€ octroyés à l'ONCFS, par exemple s'ils seront employés sur les zones humides.

Maurice LOMBARD estime qu'il ne s'agit que de se substituer au financement par l'Etat, sans autre critère.

Marie-Dominique MONBRUN note qu'une fiche sera présentée à la C3P avec la formulation de souhaits, d'attentes et de suggestions.

Daniel YON confirme avoir évoqué un tel document. Il a demandé aux membres de la C3P qui ont participé aux trois ateliers de s'associer à ce retour.

Régis TEHET juge la proposition d'Éric RODEZ très intéressante, malgré la complexification du travail des agents de l'AESN. Faire varier les redevances à la baisse pour les « bons élèves » permet de ne pas empiéter sur les possibilités d'autorisations de programme. Comme l'Etat prélève un pourcentage des redevances entrantes, réduire les redevances permettrait aussi de limiter le prélèvement tout en laissant la possibilité d'engager d'autres actions par ailleurs. La dynamique serait nouvelle mais intéressante.

Maurice LOMBARD reconnaît l'intérêt du système de bonus/malus mais engage à réfléchir aux critères d'application, plus qu'au système lui-même.